

# Concept de protection halle de Curling SA Bienne

(À la base du concept de protection de SWISSCURLING)

Pour le jeu dès le 13 septembre 2021

Auteur: Halle de Curling SA Bienne, le 22 septembre 2021

## Nouvelles conditions-cadres

Le présent concept de protection se fonde sur les dispositions de l'OFSP et les exigences de Swiss Olympic. Le dossier Swiss Olympic Covid-19 contient les documents et les aperçus les plus récents. [Swiss Olympic - Dossier web Covid-19](#)

Les informations du Conseil fédéral du 8.9.2021 et les documents de l'OFSP sont connus. À l'exception d'un groupe de formation fixe de moins de 30 personnes qui s'entraîne seul dans l'établissement, le certificat Covid s'applique à tous. Avec le certificat Covid, les règles telles que l'obligation de porter un masque, la distance et, par exemple, le nombre de personnes par table ne s'appliquent plus. Cela s'applique aussi bien aux séances d'entraînement qu'aux tournois.

Regarde le fichier de questions-réponses sur Swiss Olympic et les liens suivants.

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html>

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-85035.html>

<https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-sport.html>

## Mesures et ordonnances OFSP

### Activités sportives et culturelles durant les loisirs

L'accès aux activités culturelles et sportives se déroulant à l'intérieur est réservé, pour les personnes dès 16 ans, à celles munies d'un **certificat COVID valide**. De plus, les locaux doivent être équipés d'une ventilation efficace.

Les activités culturelles et sportives peuvent se dérouler **sans certificat COVID** si elles rassemblent un maximum de 30 personnes qui se réunissent régulièrement dans cette composition et sont connues de la halle. Dans les vestiaires on garde 1.5m distance et les non-vaccinées portent des masques.



## **Les principes suivants doivent être respectés lors de l'activité sportive:**

### **1 Pas de symptôme au curling**

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à venir jouer au curling. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

### **2 Se laver soigneusement les mains**

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après le jeu, pour se protéger soi-même et son entourage.

### **3 Etablir des listes de présence**

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, la halle tient des listes de présence pour toutes les sessions de jeu qu'il accueille. La personne ou l'installation responsable des jeux est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus. La halle est libre de décider de la forme sous laquelle ils souhaitent tenir ces listes.

### **4 Désigner une personne responsable au sein de la halle ou de l'installation concerné(e)**

Chaque organisation qui prévoit de reprendre son activité sportive doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Pour la halle de Curling Biemme Isabelle Michel (+41 32 322 01 01, [i.michel@aurumconsult.ch](mailto:i.michel@aurumconsult.ch)) est la personne de contact en matière de COVID-19.

### **5 Règles générales:**

- Ne touchez que son propre matériel, c'est-à-dire son balai et ses deux pierres.
- Tout «matériel étranger» doit être nettoyé avant et après utilisation. Cela s'applique non seulement aux pierres, mais aussi aux instruments de mesure, etc..
- Continuer à respecter les règles générales d'hygiène.
- Continuer à maintenir l'esprit du curling.